

MEDIA ALTERNATIF, INDEPENDANT, PARTICIPATIF
 MEDIA ALTERNATIF, INDEPENDANT, PARTICIPATIF
 MEDIA ALTERNATIF, INDEPENDANT, PARTICIPATIF



NUMERO ZÉRO

GRATUIT
 #33

LE NUMÉRO ZÉRO, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Numéro Zéro est un média local, basé sur saint-étienne.

Indépendant, alternatif et participatif. Chacun/e peut participer en publiant ses propres infos sur le site <http://lenumerozero.lautre.net>.

Le Numéro aussi existe aussi sous d'autres formes : une émission de radio sur Radio Dio (89.5fm), un jeudi sur deux à midi et 17h ; et le journal papier que vous tenez entre les mains, à parution aléatoire et nourri des articles publiés sur le site...

OÙ TROUVER CE JOURNAL À ST-ÉTIENNE ?

L'Entre-pots café, place Jules Guesde
 Radio Dio, Foyer Clairvivre, Crêt de Roc
 Kiosque culturel de la Fac de tréfilerie
 Gran Lux, rue de l'Egalerie
 Librairie Lune et l'autre, 19 rue Pierre Bérard

La Dérive, 31 rue basse des rives
 Sfero occupée, 5 rue Jean Barbier
 L'Assomoir : rue de la Richelandière
 La Ola : rue Elise Gervais
 Loulou cantine : rue Elise Gervais
 Mille choses : 21 rue Antoine Durafour
 Le Maki : 14 rue du 11 novembre
 Cinéma Le Méliès, place Jean Jaurès
 Cinéma Le France, rue de la Valse
 Sauf Imprimé
 Le Remue-Méninge : 59 rue Désiré Claude
 Les Pères Peinards : 5 rue du jeu de l'arc
 Le Misanthrope : rue antoine durafour
 La Friterie : rue Georges Dupré
 Mille choses : 21 rue Antoine Durafour
 Le Maki : 14 rue du 11 novembre

... ET À LYON

La Gryffe : Lyon 7e, 7 rue Sébastien Gryphe
 De l'autre côté du pont : 25 cours Gambetta,
 3e
 Le café fait sa Broc : 3 rue Dumenge, 4e

SOMMAIRE

- LOPPSI 2 - p.1
- Wikileaks et la censure, Interdiction de la Burqa, Manif anti-fa - p.2
- Urbanisme, guerre, aéroport... p.3
- Lectures... p.4
- Politiques migratoires, Sans-Papiers, Luttés et solidarités - p.5 à 8
- Condition animale - p.8
- Prohibition des squats aux Pays Bas - p.9
- Bulletin « Jusqu'ici » - p.9
- Solidarité avec les activistes biélorusses - p.10
- Emissions de radio - p.10

National > Alertes
 Publié le 10 décembre

POURQUOI ? LOPPSI 2 ARTICLE 32 TER A

- Pourquoi à partir du 14 de ce mois ma maison, celle de beaucoup de mes ami(e)s, celle de plein de gens que je ne connais pas, sont frappées d'illégalité ?

- Pourquoi ne respecte t'on pas mes choix de vie, dans un sens ma vie privée ?

- Pourquoi mon camion jaune et ma belle caravane bleue ne pourraient pas être ma maison, mon habitat ?

- Parce qu'on accepte le crépis saumon façon maison Phénix et pas de Georges Jacques 1967 modèle Fantaisie bleu cadillac.

- Parce que peut être je ne paye pas de taxe d'habitation, je veux bien, moi, m'en acquitter : 6M2 + 8M2 = 14M2 à rajouter sur les impôt que je paye.

- Pourquoi en ces temps où le marché du camping car explose, les gites en yourtes, en cabanes sont à la mode ; il ne serait pas possibles d'y habiter à l'année ? La subtilité m'échappe.

La loi dit : "Lorsqu'une installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à une personne publique ou privée en vue d'y établir des habitations comporte de graves risques pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques, le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut mettre les occupants en demeure de quitter les lieux".

L'interprétation est somme toute hasardeuse.

Merde c'est pour la vue des voisins, c'est parce qu'on ne consomme pas assez de pneu, parce que ça fait voleur de poule.

Mais merde, bande de moules, c'est nous qui avons les poules !

Alors ça veut dire plus de gites à la mode, plus "d'aires pour les gens du voyage", plus de cabanes pour les minos au fond du jardin, plus de cirque itinérant... Merde c'est Bouglione qui va l'avoir mauvaise, faites gaffe, lui il a des tigres.

Ou alors ce sera des exceptions, des contradictions de la loi, cette loi qui repasse le 14, passera le 14.

Donc solutions :

- Il y a une maison (avec taxe d'habitation) sur votre terrain, eh bien vous direz que vous vivez tous dedans, bon 14 ça fait beaucoup mais on s'aime bien, et les caravanes sont pour partir en vacances ou en stockage.

- Il n'y a que des yourtes, des cabanes, des caravanes. Créez des gites fictifs ou pas, des campings associatifs.

Sinon procurez vous des bâches d'invisibilité auprès de l'Armée Française, cette Armée qui défend notre terre d'accueil et de tolérance.

Sur ce, Bonne vie comme elle vous plait.

Piero (habitant de camion proche de Sainté qui ne dit pas où non pas par lâcheté mais parce qu'il ne veut pas que le maire de sa commune prenne 3750€ d'amende pour non dénonciation)



INTERDICTION DE LA BURQA DANS L'ENSEMBLE DE L'ESPACE PUBLIC

Cette loi sexiste, raciste et xénophobe a été adoptée par le parlement le 14.09.10, validée le 16 par le conseil constitutionnel annonçant que "les pratiques de dissimulation du visage dans l'espace public, auparavant quasi inexistantes, peuvent constituer un danger pour la sécurité publique et méconnaissent les exigences minimales de la vie en société."

Puis à François Fillon, 1er ministre, de commenter que : "c'est une décision importante pour les valeurs de la république".

Les seuls lieux autorisés aux femmes portant la Burqa seront les lieux de culte "pour respecter la liberté religieuse", sic

Malgré de nombreux éclairages face à cette connerie gouvernementale (cf sur <http://lmsi.net>), malgré une mobilisation en résistance à cette nouvelle stigmatisation (cf <http://www.indigenes-republique.fr/>), une nouvelle loi sexiste, raciste et xénophobe est passée, mine de rien.

Parce que c'est bien connu que les minorités ne sont rien d'importants, que leurs paroles n'ont pas de valeurs et qu'on les efface du paysage, en silence.

"Et donc ? Une loi sur un vêtement [a été] votée. Une loi républicaine pour bannir un vêtement de l'espace public (comme en Arabie Saoudite !). Certes, l'enjeu de cette loi ne porte pas sur la manière de se vêtir. Elle s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de la mise au ban de l'islam et de ses diverses expressions. Pour l'heure, c'est une autre dimension du débat qui m'interpelle : celle de l'eurocentrisme vestimentaire et de son arrogance.

Personne n'a jamais interdit la cravate et le pantalon dans l'Empire. Quels indigènes pouvaient s'opposer à la pénétration des vêtements coloniaux ?

Comment pouvaient-ils résister à l'abandon des vêtements traditionnels ?

Comment empêcher la terrible concurrence du vêtement civilisé ? En un mot du vêtement ?

Le burnous, le pagne ? Qui les aura défendus ?

Combien se sont étonnés de l'adoption et de la généralisation des canons vestimentaires occidentaux dans l'ensemble des continents africains, asiatiques et du monde arabo-musulmans ? Combien pour saisir l'ampleur du dommage culturel que cela représente. Combien d'âmes pour s'émouvoir du traumatisme identitaire signifié par l'abandon des traditions vestimentaires, souvent centenaires, parfois millénaires ? Qui en connaît la valeur ? Nous ? Pas vraiment. Mais ça viendra peut-être."

extrait de "Burqa : une partie qui se joue à deux",

*Houria
Bouteldja
(<http://www.indigenes-republique.fr/>)*



Saint-Etienne > Alertes

Publié le 12 novembre 2010

11 NOVEMBRE : MANIF ANTIFASCISTE À SAINT-ÉTIENNE

Hier, le jeudi 11 novembre avait lieu une rencontre régionale du FNJ à Saint-Étienne dans le but de refonder une section FNJ dans la Loire.

L'information avait circulé et une quarantaine d'antifas étaient déjà présent-e-s dès 8 heures.

De nombreuses personnes les ont rejoint-e-s tout au long de la matinée jusqu'à constituer un cortège de 150 antifas vers 11 heures aux abords de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, où ils se sont rendus !!! Les antifas étaient beaucoup plus nombreux et une fois de plus les fafs ont été protégés par un important dispositif policier complètement débordé.

Saint-Étienne à jamais antifasciste

National > Alertes

Publié le 5 décembre 2010

WIKILEAKS ET LA CENSURE POLITIQUE D'INTERNET : NOUS VOILÀ PRÉVENUS !

Paris, le 4 décembre 2010 - Le secrétaire d'État chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Éric Besson, a annoncé hier son intention de faire en sorte que le site Internet WikiLeaks "ne soit plus hébergé en France". Outre le caractère folklorique de cette tentative de "reconduite à la frontière numérique", cette déclaration révèle une volonté profonde du gouvernement de contrôler Internet, quitte à bafouer pour cela les règles de droit. Le vote prochain de la LOPPSI et de son article 4 instaurant la censure du Net, au prétexte de la protection de l'enfance, en sera l'instrument idéal.

En tant qu'organisation œuvrant pour la liberté d'expression et de communication sur Internet, La Quadrature du Net soutient WikiLeaks et ses actions. Elle rappelle que WikiLeaks se contente de faire ce qu'aurait fait n'importe quel journaliste ayant reçu d'une tierce personne des informations relevant de l'intérêt général : les communiquer au public.

Pourtant, dans la lettre [1] envoyée au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET), le secrétaire d'État à l'Économie numérique estime que la France "ne peut héberger les sites Internet qualifiés de criminels et rejetés par d'autres États en raison des atteintes qu'ils portent à leurs droits fondamentaux". Pris de panique par les révélations des câbles diplomatiques américains, le gouvernement prend donc des largesses avec l'État de droit et décide unilatéralement, sans saisir l'autorité judiciaire et sans même prendre la peine de qualifier en droit le "crime" dont WikiLeaks serait coupable, de tenter de faire disparaître un site. Outre le débat sur la légalité, la pertinence et l'utilité de la publication de ces documents par WikiLeaks, l'initiative d'Éric Besson fournit une nouvelle illustration de la détermination obsessionnelle d'un gouvernement souhaitant à tout prix contrôler Internet et l'information qui y circule.

"Ces déclarations d'Éric Besson visant à contrôler Internet coïncident avec l'examen prochain à l'Assemblée nationale de la LOPPSI, dont l'article 4 impose une censure administrative du Net, contournant l'autorité judiciaire, au prétexte fallacieux de la protection de l'enfance [2]. Une fois l'infrastructure de filtrage mise en place en violation des principes élémentaires de l'État de droit [3], les politiciens allergiques à la liberté pourront censurer le Net en toute impunité." déclare Jérémie Zimmermann, co-fondateur et porte-parole de La Quadrature du Net.

[1] <http://www.lepost.fr/>

[2] Cette instrumentalisation de la lutte contre la pédopornographie est dénoncée par l'association d'information sur la pédophilie l'Ange Bleu : <http://angebleu.com/>

[3] Voir l'analyse de La Quadrature : "Le filtrage du d'Internet viole l'État de droit" : <http://www.laquadrature.net/fr/le-filtrage-dinternet-violetat-de-droit>

L'URBANISME SERT À FAIRE LA GUERRE

De tous temps, "L'aménagement" de l'espace urbain a été une préoccupation majeure pour tous les pouvoirs. Le rôle de l'État étant d'assurer la prospérité et la durabilité du système marchand, il est aisément compréhensible qu'il ne peut pas se permettre de voir échapper à son contrôle les vastes entrepôts de marchandise humaine (et non-humaine) que sont les villes. Il est vital pour l'État de séparer les individus entre-eux, afin que le seul échange possible entre individus soit un échange marchand. De ce point de vue, la concentration humaine que constitue la ville est un danger potentiel, les chances d'y voir éclore des rapports non-marchands étant proportionnelles au nombre d'habitants la composant.

L'urbanisme est l'art de transformer n'importe quel espace de vie commune en vaste scène de spectacle dédiée à la marchandise. Il s'agit bien, en effet, d'une véritable mise en scène visant à enfermer chaque individu s'y trouvant physiquement dans le système marchand. Autrement dit, de réduire chacun en consommateur frénétique. Certains, tels les "casseurs de pub" et autres décroissants, pensent que quelques aménagements substantiels tels que le retrait des panneaux publicitaires, mettra fin à la propagande marchande de l'espace urbain. Ce faisant, ils oublient que l'espace urbain est lui-même dédié au spectacle marchand.

L'illustration la plus éclatante de la nature réelle de l'urbanisme se niche dans la "réhabilitation" de quartiers anciens. La "réhabilitation" n'est qu'une destruction méthodique de toute possibilité d'échanges non-marchands. Les habitants de la zone "réhabilitée" se trouvent dépossédés de l'espace public, celui-ci étant transformé en une scène aseptisée et sécurisée entièrement dévolue à des rapports marchands. La modification est bien plus que du "vieux", remplacé par du "neuf".

Concrètement, cette dépossession prend la forme d'une destruction des espaces de vies, remplacés par des espaces fermés, des espaces inventés pour exclure, pour séparer les hommes. A quoi servent ces statues géantes et ces immenses façades ? Elles sont pensées pour signifier à chaque personne la toute-puissance écrasante du système, en renvoyant à chacun l'image d'un être microscopique, impuissant face au gigantisme du monde qui l'entoure. A quoi servent ces éléments "design", accoudoirs et autres bas reliefs ? Ils sont pensés pour exclure, pour interdire à un petit groupe de se former, pour empêcher un sans-abri de se coucher et même pour surveiller le moindre promeneur. Ainsi, plusieurs bancs confortables se verront remplacés par un banc plus "design", forcément inconfortable et si l'on veut être assis sans douleur, il faudra désormais consentir à un rapport marchand en s'installant à la terrasse d'un café. Bien entendu, la zone "réhabilitée" aura été embellie (trottoirs refaits, arbres plantés) : il faut bien emballer la marchandisation d'un papier-cadeau attrayant (voire "bio"), afin d'attirer le consommateur potentiel qu'est devenu le passant. Cette destruction méthodique de toute possibilité d'échanges non-marchands s'accompagne forcément de tout un dispositif de contrôle et de surveillance de la population. Ainsi, les accès et la visibilité seront étudiés pour prendre en compte d'éventuelles interventions des forces de police et, le cas échéant, des caméras de vidéo-surveillance seront installées.

L'urbanisme affiche comme ambition de réunir les hommes. Effectivement, grâce à son intervention, les humains y sont réunis, mais comme rapportés dans l'espace des rapports marchands.

L'urbanisme fait la guerre aux relations qui s'affranchissent de l'emprise de la marchandise, il sert à faire la guerre contre l'être humain.

Comme le disait Le Corbusier, ce sera "l'architecture ou la révolution" [1].

Fabien Bon, Solidaires, Ecologistes et Libertaires - Millau

Message publié dans le forum de cet article :

1. Qu'es-que c'est que cette annerie, pour Le Corbusier une habitation ne dois pas être un lieu de vie c'est d'ailleurs pour ça que dans ces unités d'habitations il y a l'école, un crèche, un amphi, des jardins collectifs et, encore plus fort pour l'époque, un WC et une douche dans chaque appartement, à une époque où les WC et les douches étaient sur les paliers dans les couloirs des immeubles, hormis pour les gens aisés. Le tout à loyer modéré. L'architecture de Corbu est d'ailleurs considérée comme habitat social, ça peut te paraître pas grand chose aujourd'hui, mais si pour toi le collectivisme c'est d'aller chier sur le pallier, c'est clair que tu es bien parti pour débattre avec ma fille de 12 ans. Quant à l'ornementation, cela n'a rien à voir avec l'urbanisme, c'est un autre domaine qui tend plus de la décoration que de l'urbanisme. Pour le banc design moins confortable que le banc heuuuu comment design aussi, parce que le design n'est pas né dans les années 2000, quant aux villes vitrines géantes, pour le moment les grands centres commerciaux sont plus construits en périphérie des villes que dans les villes, et l'agencement des rues n'est pas encore fonction de l'emplacement des caméras. Après, il est clair que si tu penses que le boulanger du coin ou le bistrot sont les tenants du grand capitale, là aussi tu pourras aisément débattre avec la soeur de ma fille qui à 6 ans sinon pour info le Corbu était membre du parti communiste.

[1] Le Corbusier a dédié sa vie à fournir le capitalisme en ouvriers motivés. Il pensait que l'habitat était un paramètre essentiel de la motivation des ouvriers à travailler. D'ailleurs, il faisait une promotion active de l'exploitation que constitue le salariat : "travailler n'est pas une corvée, travailler c'est respirer". Concernant l'habitat, cela ne devait surtout pas être un lieu de vie : "une maison est une machine à habiter".



Saint-Etienne > Divers / Publié le 13 décembre

AÉROPORT DE N.D. DES LANDES : L'ABOMINATION QUI VIENT

Le lundi 20 décembre 2010.

Reprendre le territoire du projet d'aéroport en loire-atlantique.

Le projet est de construire une plate-forme économique grand-ouest d'envergure internationale dans la zone située entre Nantes et Saint-Nazaire qui ne deviendrait plus qu'une seule et grande métropole. La réalisation de cette plate-forme demande de maîtriser tant le ciel, la mer que la terre à travers l'agrandissement du port de Saint-Nazaire, la construction de nouvelles routes et autoroutes, le remplacement de l'actuel aéroport par un nouveau(...). Sur la Zone À Défendre (ZAD) des terrains et des maisons sont occupées au fur et à mesure qu'elles se vident (...). La lutte se construit avec les paysans et autour d'assemblées générales.

Là-bas des gens se sont organisés pour refuser l'avancée de l'urbanisme et le monde policé qui va avec.

Au programme du lundi 20 décembre donc :

De 18h à 20h : dans le cadre d'une tournée d'information, des habitants de la zone touchée par le projet d'aéroport viendront parler et échanger sur les luttes de là-bas et d'ici. Il y aura certainement une projection de petites vidéos qui traitent de l'aéroport. **Université J. Monnet, site Tréfilerie, Amphi E01.**

Dès 20h30, une auberge espagnole (amène ton boire et ton manger, végét de préférence) pour poursuivre l'échange d'idées et de colères et, pourquoi pas, élaborer des complots... **à La Dérive 31 rue Basse des Rives.**

Opinion > Lectures
Publié le 12 novembre 2010

N'AUTRE ÉCOLE N° 27 L'ÉCOLE DANS 10 ANS ?

Un numéro qui croise imagination et analyse.

Une livraison exceptionnelle où l'examen des évolutions de l'école se mêle à des textes de fiction inédits (cinq auteurs, Gérard Mordillat, Marc Cantin & Isabel, François Bégaudeau, Fabien Clavel et Ayerdhal, nous proposent leur vision de l'école dans 10 ans). (revue de la CNT Education)

Parce que s'il est vain de chercher à prédire l'avenir, il nous semble indispensable de tenter de nous projeter dans le futur pour avoir une prise sur lui.

Alors, 2020 : rêve ou cauchemar ?

Dans tous les cas l'avenir ne se construira pas sans nous et nous avons dès aujourd'hui notre mot à dire (ou à écrire) pour que celui-ci soit un peu plus conforme à nos aspirations.

Cette nouvelle livraison de la revue propose des analyses – la cohérence des contre-réformes en cours, le programme CLAIR, le tout sécuritaire, le jargon technocratique et les ambitions de nos petits chefs, etc. – mais fait aussi la part belle aux résistances et aux rêves d'une autre école.

Le sujet était tellement porteur que nous n'avons pas pu regrouper toutes les contributions sur un seul numéro, le 28 traitera donc du même thème et proposera de nouvelles fictions.

Une partie historique (le centenaire de L'École émancipée) et une abondante rubrique lecture et littérature jeunesse, complètent ce numéro.

Le numéro est à feuilleter en ligne et à commander (4€ en version papier, 2€ en version électronique ou par abonnement : 20€ pour 5 n° à revue N'Autre école, CNT-FTE, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris, chèques à l'ordre de CNT-FTE)



Opinions > Lectures
Publié le 10 septembre 2010
**SUR CES PAGES TOUT L'ÉTÉ
J'AI SURFÉ**

Laurie GUNST - "Born fi' dead" De Kingston à New-York. Sur la piste des gangs jamaïcains.

Editions "Natty Dread"

L'historienne et journaliste Laurie Gunst a côtoyé les protagonistes du livre, elle nous conte l'histoire des puissants et ses incidences indécentes sur la vie (et la mort...) des pauvres parmi les pauvres, les "sufferers". Des mort par centaines dans l'enfer tropical aménagé sur mesure par une poignée de politiciens locaux (de tous bords) assoiffés de pouvoir. Danse macabre implosée, ce livre sombre et fascinant nous entraîne loin, très loin des clichés "Peace & Love" du reggae.

Gilles CHATELET - "Les animaux malades du consensus".

Editions Ligne.

Le mathématicien et philosophe Gilles Chatelet avait écrit en 1998 un premier livre au succès inattendu mais retentissant : "Vivre et penser comme des porcs" (Folio). Les textes ici réunis sont antérieurs, conférences, articles inédits ou introuvables, mais le veine est la même, le verbe déjà précis, fustigeant notre société de l'individualisme et du chacun contre tous les autres de l'ultra libéralisme triomphant. La pertinence de l'auteur ne peut que te laisser pantois lecteur... A lire d'urgence !!!

Abdelhak SERHANE - "Messaouda"

Editions du Seuil ; points.

C'est l'histoire d'une enfance perdue, volée, malmenée, dans un Maroc post-colonial et rural. L'enfant grandit à Azrou, il est initié au désir par Messaouda la prostituée, la sorcière. Au delà des personnage, ce qui est donné à entendre c'est la voix d'un peuple étouffé sous le silence de l'Histoire. Beau et triste.

Emmanuel DONGALA - "Jazz et vin de palme"

Editions Le serpent à plumes.

L'auteur, de père congolais et de mère centrafricaine, est professeur de littérature africaine francophone aux États-Unis. Ce recueil de nouvelles évoque la défaite du rêve des jeunes États africains. Dans des univers contrastés, où le jazz et le blues rythment la révolution rouge de Brazzaville, celle-ci est vu par l'auteur comme un échec cuisant. Le pessimisme de Dongala est tempéré par son humour corrosif qui balaie tout.

Christophe DELBROUCK - "Weather Report"- Une histoire du Jazz électrique.

Le mot et le reste Éditeur.

L'épopée de deux musiciens géniaux fondateurs de Weather Report (Wayne Shorter et Joseph Zawinul) groupe de jazz électrique légendaire, autodétruit par son succès planétaire. Dans un contexte musical foisonnant, les années 70 (le Miles Davis électrique, le Mahavishnu Orchestra de John McLaughlin, Head Hunters de Herbie Hancock, Return to Forever de Chick Corea...). La vie tragique d'un authentique génie de la basse (Jaco Pastorius)... Une véritable aventure musicale et humaine.

Opinions > Lectures
Publié le 10 octobre 2010

RETOUR A L OUEST

Victor Serge. Retour à l'Ouest, Chroniques (Juin 1936-Mai 1940), Agone, 2010. 23 euros.

Trente mille métallurgistes étaient abonnés collectivement au journal socialiste belge : "La Wallonie" où Victor Serge, journaliste professionnel, traçait, plume rouge des portraits émouvants dans l'encre noire, et écrivait une chronique hebdomadaire après sa libération du pays du Mensonge déconcertant, cette URSS aux prises avec l'ogre Staline, paranoïaque plénipotentiaire qui purgeait du pays tous les bolchéviques de la première heure ; abattant les trotskistes, alors "agents de la Gestapo", et les anarchistes jusqu'en Espagne.

Victor Serge évoque sans complaisance la situation à Moscou, comme à Barcelone avec une saine clairvoyance. Ses hommages et nécrologies, telles celles de Gramsci, Gorki ou Garcia Lorca sont d'une grande force et parlent comme un tableau. L'assassinat des frères Rosselli sur une route déserte de Normandie, par les spadassins de l'Italie fasciste indignera encore.

L'évocation du Birobidjan, cet état juif en bordure du fleuve Amour laissera songeur comme la tentative finlandaise en 1918 de créer une nouvelle démocratie. La vague de suicides en Autriche après l'Anschluss, les camps de concentration en Allemagne, le chroniqueur se saisit de tout après que "Vienne était rouge, magnifiquement ouvrière, gérée par une municipalité socialiste qui en avait fait l'entreprise d'utilité publique la plus florissante d'Europe". Agone a réuni là les meilleures chroniques d'un révolutionnaire.

<http://fourmesdediscours.over-blog.org/>



OSCAR OU LE DÉNI DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE DES ROMS

La Résolution adoptée le 7 septembre par le Parlement européen sur la situation des Roms et la libre circulation des personnes dans l'Union européenne renforce considérablement la vague de protestations déjà exprimées, en France et à l'étranger, contre la campagne xénophobe menée par le gouvernement français contre les Roms.

S'agissant particulièrement du fichage biométrique des Roms, la Résolution "souligne que le relevé des empreintes digitales des Roms expulsés est illégal et contraire à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne [...], aux traités et au droit de l'Union européenne [...], et qu'il constitue une discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale".

C'est pourtant précisément ce que la France se propose de faire très prochainement. Certes, le fichier OSCAR, dont la légalité a été contestée devant le Conseil d'État, vise l'ensemble des étrangers susceptibles de bénéficier d'une aide au retour. Mais, en pratique, ce sont majoritairement les Roms, qu'ils soient ressortissants bulgares ou roumains, qui sont visés puisqu'ils représentent 90% des personnes qui se voient attribuer une aide au retour "humanitaire". (...)

Le fichage biométrique des Roms, qui prend un relief particulier dans le contexte actuel, constitue un déni inacceptable de leur citoyenneté européenne. C'est là une raison supplémentaire et urgente de faire constater l'illégalité du fichier Oscar.

Devant l'imminence de la mise en oeuvre de la biométrie dans le fichier OSCAR, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), l'association Imaginons un réseau Internet solidaire (IRIS) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) ont demandé le 31 août dernier au Conseil d'État d'accélérer l'instruction de leur recours contre le décret de création de ce fichier. Le GISTI, IRIS et la LDH se félicitent de voir leur requête entendue. Comme l'analysent les associations dans leur note complémentaire, OSCAR représente aujourd'hui un danger immédiat et massif pour les Roms, tout en demeurant un outil de biopolice des étrangers non européens. (...)

OSCAR, UN DANGER IMMÉDIAT ET MASSIF POUR LES ROMS

*Note complémentaire du GISTI,
d'IRIS et de la LDH - 21 septembre
2010*

Le fichier OSCAR vise l'ensemble

des étrangers susceptibles de bénéficier d'une aide au retour dite volontaire (ARV) ou humanitaire (ARH). Toutefois, ce fichage biométrique représente pour les Roms, dans le contexte de la campagne xénophobe conduite depuis cet été par le gouvernement à leur encontre, un danger non seulement immédiat mais également massif. En outre, comme l'indique la Résolution européenne, ce fichage est une atteinte, aggravée par son caractère discriminatoire, au principe de liberté de circulation des citoyens européens dans l'Union.

Ce traitement des Roms comme des citoyens de seconde zone de l'Union européenne a été sciemment anticipé par le gouvernement français, en prévision de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE au 1er janvier 2007.

Une stratégie de déni de citoyenneté européenne

Dès décembre 2006, une Circulaire a prévu, en dehors de tout cadre et fondement légal, la possibilité d'allouer à ces ressortissants européens l'ARH, qui jusque là n'était qu'un dispositif embryonnaire (548 personnes en 2006, 757 du 1er janvier 2007 au 31 août 2007) et exceptionnel. En 2007, un amendement à la loi sur l'immigration autorise le fichage biométrique des bénéficiaires de l'aide au retour déjà prévu par la Circulaire de 2006, donnant une base législative au décret de création du fichier OSCAR.

Les pouvoirs publics ont alors développé une stratégie bien connue consistant, lors de l'évacuation d'un campement de Roms roumains ou bulgares, à leur forcer la main pour qu'ils acceptent l'aide au retour "humanitaire", au risque d'encourir, à défaut, la garde à vue ou même des poursuites pénales.

Alors que rien ne peut empêcher les Roms, sitôt partis, de revenir en France pour une période de 3 mois comme tous les citoyens européens, cette stratégie a été développée car il était devenu juridiquement beaucoup plus difficile pour les services préfectoraux de prononcer à l'encontre des Roumains ou Bulgares, des obligations de quitter le territoire voire des mesures de reconduite à la frontière.

Brice Hortefeux, alors ministre de l'immigration, n'a eu de cesse de présenter ce dispositif d'aide au retour "humanitaire" comme un dispositif d'éloignement forcé "de clandestins" ou de "sans-papiers". Les statistiques de l'ARH sont dès lors intégrées parmi les indicateurs de la politique du chiffre instaurée par Nicolas Sarkozy. Ainsi, dans une conférence d'octobre 2008, Brice Hortefeux se félicitait d'avoir réalisé l'objectif de

26000 "reconduites à la frontière" [sic] grâce à la multiplication par quatre en un an du nombre d'aides au retour, passé de 1760 à 8349.

Les statistiques officielles de l'aide au retour attestent de cette stratégie : avant le 1er janvier 2007, les ressortissants de Roumanie et de Bulgarie constituaient 25% du nombre total de migrants irréguliers expulsés. Après l'accession de ces pays à l'UE, le nombre d'ARH a brusquement augmenté, passant de moins de 400 en 2005 et 2006 à près de 3000 en 2007, plus de 10000 en 2008 (81% accordées aux Roumains et 9% aux Bulgares), et plus de 12000 en 2009 (83% pour les Roumains et 7% pour les Bulgares).

Les Roms, cible principale d'OSCAR

Ces statistiques démontrent que l'aide au retour est, de par l'usage qui en est fait pour éloigner collectivement les Roms lors d'évacuation de camps, essentiellement destinée à des Roumains ou des Bulgares.

Depuis le "discours de Grenoble" du président de la République, 979 Roms roumains et bulgares supplémentaires ont été reconduits entre le 28 juillet et le 17 août, dont 151 "de manière contrainte" (sur le fondement d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière ou d'une obligation de quitter le territoire français) et 828 "de manière volontaire [sic]", soit 84%. Dans sa réponse à une question parlementaire, le 14 septembre dernier, le ministre de l'Intérieur se targuait de ce que, depuis le 1er août, 441 "campements illicites" avaient été démantelés. Et lors de sa conférence de presse du 14 septembre, Eric Besson a donné de nouveaux chiffres : "le nombre de retours volontaires connaît une augmentation importante, a-t-il déclaré. Il est passé de 5250 sur les huit premiers mois de l'année 2009 à 6020 sur les huit premiers mois de l'année 2010, soit une croissance de 14,7%. Les retours volontaires en direction de la Roumanie sont les plus nombreux. Les prochains vols affrétés à destination de Bucarest partiront les 14, 16 et 30 septembre prochains".

Au total, au 30 août 2010, environ 8000 Roms ont été éloignés du territoire depuis le 1er janvier 2010. On peut donc affirmer sans craindre



d'être démenti que dans plus de 80% des cas seront enregistrés sur OSCAR des données biométriques de citoyens de l'Union européenne, de nationalité roumaine ou bulgare et, selon toute vraisemblance, des Roms.

OSCAR ne concernera que de manière très marginale les citoyens des autres pays de l'Union européenne. En effet, sur les 566 citoyens européens majeurs d'une autre nationalité ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement en 2009, la proportion de retour "volontaire" est exactement inverse à celle des Roms, soit 10% : 88 Néerlandais (dont un seul retour volontaire), 78 Polonais (13 retours volontaires), 63 Espagnols (pas de retours volontaires), 55 Lituaniens, 47 Italiens.

En outre dans la mesure où il est quasiment impossible à un ressortissant d'un pays tiers ayant bénéficié d'une aide au retour de revenir sur le territoire français, faute d'obtention d'un visa, le fichier aura pour usage quasi-exclusif d'entraver la liberté de circulation de Roms roumains ou bulgares ayant déjà fait l'objet d'une aide au retour.

Le gouvernement victime de sa politique perverse

Le gouvernement justifie le développement du fichier biométrique avec OSCAR par la nécessité de lutter contre les personnes bénéficiant plusieurs fois de l'aide au retour. Mais il est victime de sa propre turpitude ! Aucun Rom roumain ou bulgare n'a jamais spontanément sollicité cette aide au retour.

C'est bien le gouvernement qui a organisé, en dehors de tout fondement légal, l'attribution massive de cette aide depuis 2007 en dépêchant des agents du ministère de l'Immigration lors de l'évacuation des camps de Roms. À défaut d'obtenir leur consentement au retour, ces citoyens de l'Union européenne ne peuvent faire l'objet d'un éloignement, sauf dans le cas de trouble à l'ordre public ou de travail sans autorisation dans les trois premiers mois de leur séjour, ou de séjour supérieur à trois mois sans justificatif. Dans ce dernier cas, les ressortissants européens doivent bénéficier d'un délai d'un mois pour organiser leur départ ou contester la décision.

La véritable justification de la création d'OSCAR est donc bien de lutter contre une "fraude" entièrement organisée par une politique gouvernementale de renvoi pseudo-volontaire de citoyens européens en droit de revenir en France même s'ils ont bénéficié de cette aide, compte tenu du principe de liberté de circulation.

Prochaine étape : LOPPSI 2 et nouvelle loi sur l'immigration

Paradoxalement d'ailleurs, la mise en œuvre d'OSCAR aurait pour effet d'entraver cette stratégie de renvoi forcé par l'aide au retour "humanitaire" puisqu'une personne ayant déjà bénéficié de l'aide ne pourra plus se la voir "proposer" au moment de l'évacuation des terrains.

Pour parer à cet "effet secondaire" aussi imprévu qu'indésirable, le gouvernement pris à son propre piège invente à présent de nouvelles manières de "troubler l'ordre public" : "mendicité agressive", "abus du droit au court séjour", ou encore "installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à une personne publique ou privée en vue d'y établir des habitations, comportant de graves risques pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques".

Ces improbables innovations constituent autant d'amendements aux projets de loi LOPPSI 2 et de loi sur l'immigration, dans un seul objectif : expulser nos concitoyens européens, cette fois en jetant le masque du retour "volontaire" ou "humanitaire", et en économisant le montant de l'ARH.

OSCAR, outil de biopolice des étrangers

OSCAR redeviendrait alors un outil de biopolice des seuls étrangers non européens, que le GISTI, IRIS et la LDH dénoncent tout autant dans leur recours devant le Conseil d'État.

Outre la collecte de données biométriques, dont celles des enfants, au motif rebattu de la lutte contre la fraude, dont la futilité et la disproportion apparaissent ici évidentes au vu des montants alloués, les trois associations contestent en effet l'enregistrement dans le fichier des coordonnées du bénéficiaire dans le pays d'origine, alors même que cette aide au retour est attribuée en un versement unique avant le départ, tant pour l'aide au retour "humanitaire" que pour l'aide au retour "volontaire" à de très rares exceptions près, comme le prescrit la nouvelle Instruction de l'OFII du 15 mars 2010. Sont aussi contestés la durée excessive de conservation de ces données, ainsi que l'enregistrement dans le fichier du numéro AGDREF, ce qui permet le rapprochement entre OSCAR et le fichier des étrangers. Enfin, la finalité statistique du fichier est dépourvue des garanties minimales d'anonymisation et d'agrégation.

Références concernant OSCAR, procédure de recours, dispositif de l'aide au retour, et données statistiques citées disponibles sur le site <http://www.iris.sgdg.org/actions/fichiers/>



National > Alertes
Publié le 6 novembre

PROJET DE LOI BESSON

Immigrés, étrangers : l'acharnement

Sous couvert de transposition de directives européennes, le gouvernement a déposé un nouveau projet de loi "relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité" qui sera débattu à l'Assemblée nationale à partir du mardi 28 septembre. Le fait que le Parlement soit appelé pour la quatrième fois en sept ans à se pencher sur le sort des étrangers en France montre bien que nous ne sommes pas face à de simples mesures techniques. Cette nouvelle réforme s'inscrit dans la continuité du projet politique de "bouc émissarisation" des étrangers. Le commissaire européen aux droits de l'homme a lui-même estimé que "beaucoup des propositions [du projet de loi Besson] sont un retour en arrière", alors que "des améliorations [seraient] nécessaires pour respecter les droits des migrants en France".

La logique du projet réside dans la volonté de faire sortir les étrangers de l'État de droit, aussi imparfait soit-il. L'affaiblissement et le contournement systématique des pouvoirs des juges visent à ériger la police en instrument principal d'une politique dont le pivot reste les quotas d'expulsion. Ces derniers pèsent comme une épée de Damoclès sur des étrangers dont les conditions de séjour seront encore fragilisées et qui seront donc soumis plus que jamais à l'arbitraire administratif.

La mesure de "bannissement", réintroduite sous le nom "d'interdiction de retour sur le territoire français" (et en réalité, sur tout le territoire européen) est symbolique de ce pouvoir absolu au parfum d'ancien régime, négateur des droits fondamentaux, en particulier ceux liés aux droits de vivre en famille et de demander l'asile. Cet État aux pouvoirs tentaculaires s'immiscera toujours plus dans la vie des candidats à la nationalité française, soumis à un contrôle tatillon des critères "d'assimilation". Durement acquise, la nationalité restera pourtant de seconde zone, les nouveaux cas de déchéance de nationalité étant la traduction juridique d'une politique fondée sur le rejet des "Français d'origine étrangère" et les discriminations en fonction de l'origine.

Leurs analyses détaillées (80 p.) et synthétiques (16 p.) du projet de loi sont librement téléchargeables sur le site <http://www.gisti.org>

**Centre de Rétention de Vincennes, Lundi 22 novembre 2010
APPEL A L'AIDE DES RETENUS DE VINCENNES**

Nous, les sans-papiers du centre de rétention de Vincennes appelons à l'aide car en plus de l'expulsion injuste qui nous attend, les policiers nous maltraitent. En effet, toutes les nuits et même pas à heures fixes, il y a un appel de nos noms par le haut-parleur qui nous oblige à nous réveiller en plein sommeil (ça fait bien rire les policiers). Certains d'entre nous ont des blessures ou des maladies et on nous refuse tout accès aux soins médicaux. Qu'on ait des problèmes reinaux, intestinaux ou des maux de tête, c'est Dafalgan et "Va dormir !" pour tout le monde.

Nous n'avons ni écoute, ni négociation par rapport à des gens qui ne devraient pas être ici. Par exemple, l'un d'entre nous est depuis 24 ans en France. On veut parler avec des responsables de nos situations et savoir pourquoi nous sommes emmenés directement de la garde à vue du commissariat au centre de rétention sans voir un juge.

Nous appelons les Français à se rassembler devant le centre de rétention ou à faire des actes de solidarité demain mercredi à 20 heures et tous les soirs qui suivront pour nous donner du courage à l'intérieur. Nous sommes en lutte et observons presque tous une grève de la faim.

Mohammed, Wessam, Karim et les autres...

Pour nous joindre : 01 45 18 12 40, 06 11 77 06 26, 01 45 18 02 50

Centre de Rétention de Vincennes, Lundi 22 novembre 2010

La suite avec des témoignages : <http://bxl.indymedia.org/articles/634>

TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE RETENUE AU CENTRE 1 :

« Ce week-end, il y a trois personnes qui ont essayé de s'évader. Y'en a un qui s'est fait attrapé. Et les flics, ils l'ont massacré. Ils se sont échappés parce qu'ils avaient un vol le lendemain et c'est des gens qui n'ont personne dans leur pays. Ils ont perdu le contact avec leurs familles. Ils n'ont vraiment pas envie de rentrer, sûrement. C'est pourquoi ils ont fait ça. En plus, la bouffe, ici, c'est de la merde, c'est sale, c'est vraiment la merde. Franchement c'est galère !

Ils ont refusé de voir le médecin parce qu'ils n'ont pas de problèmes de santé, je pense. On en a rien à foutre des médecins. On, ils veulent la liberté. Voilà c'est tout ! Quand on va voir le médecin, ils nous posent des questions, si on a des problèmes, si on est suivi par des médecins dehors, quels médicaments on prend, par exemple. Moi par exemple, je fume

beaucoup de shit, pas beaucoup d'alcool et j'utilise des cachetons. Le médecin a dit «ok, on va vous donner des traitements » et là j'attends, je commence à être stressé. C'est pas bien...

Ici, y'a des médicaments qui calment, qui endorment, et un médicament qui rend fou. Y'a des gens ici qui n'ont pas l'habitude et dès qu'ils le prennent, ils deviennent fou, ils sont plus les mêmes. Les médicaments qu'ils donnent le plus, c'est du valium, et rivotril, des trucs comme ça quoi ! Des trucs qui te mettent en dehors de toi. T'es plus le même après, t'es plus de tension, t'es déprimé. Pour les gens qui n'ont pas l'habitude, c'est dangereux quand même. Ils peuvent faire n'importe quoi. C'est grave quoi!

Ils ont posé des questions au groupe (les évadés), « pourquoi vous ne voulez pas voir le médecin? » ; Normalement, c'est pas obligé de voir le médecin. A l'arrivée, c'est obligé. Peut-être qu'ils l'ont déjà vu. Qu'ils ont pris des trucs. Ça les a rendu malade. Peut-être que c'est pour ça. Ils ont refusé de faire la même chose.

Les gens qui se sont échappés en avaient marre d'être ici. Ça faisait trente jours, d'autres vingt-cinq jours qu'ils étaient ici. Toujours la même bouffe. Il y en a qui ont maigri. Ils ont perdu des kilos avec le stress, et tout ça. Les gens n'ont pas l'habitude, en plus avec la bouffe de merde! Y'en a qui ont vu que le lendemain ils avaient un vol. Y'en a qui sont devenus fou. Y'en a qui sont suicidaires aussi. Ils préfèrent mourir que rentrer chez eux. Parce que là bas, ils n'ont personne. Ils n'ont pas de famille. Ils vont crever de faim là-bas. Je te dis franchement, ici on mange. Même si t'as faim, tu vas n'importe où, à l'armée du salut, n'importe où, tu manges. Là-bas, il y a rien.

Même rentrer comme ça, sans rien, même pas d'affaires, même pas de sous. Franchement, ça fait mal au cœur. Si le mec il rentre tout seul avec son propre argent, avec sa femme et tout; ou tout



LE COLLECTIF 100PAPIER DE SAINT-ETIENNE

"Le collectif 100papier a vocation à soutenir les étrangers assignés par la loi à un statut de délinquant lié à l'absence de carte de séjour. Si le combat collectif devrait s'organiser, très en amont de leur arrivée en France, par la fin du pillage des richesses des peuples dans leurs lieux de vie et la suppression des frontières, l'objectif à l'échelle locale est de les aider à sortir du statut de clandestins en situation d'isolement, proies faciles des féroces de la machine répressive. Une permanence juridique est organisée pour élaborer avec eux les meilleures stratégies pour, au mieux, obtenir un droit à résider "légalement" en France, au pire éviter l'expulsion. Et cela passe par une bonne connaissance de nos ennemis : la loi, son application par les sbires de la préfecture, de la police de l'air et des Frontières, des juges et polices des centres de rétention et de tous les collabos de ces lois racistes (travailleurs sociaux, personnels administratifs, de banques, d'associations caritatives...) trop contents d'exulter leur haine de Tous les recalés du système."

Le collectif 100papiers
Permanences d'accès aux droits les lundis soirs de 18H30 à 20H
La Dérive - 31 rue Basse des rives à Saint-É,
Derrière la Bibliothèque universitaire - Arrêt de tram tréfilerie
coll100pap@riseup.net.

seul avec son argent, ça va. Mais rentrer comme ça, pas un euro en poche, pas de sape, rien du tout, les gens vont se foutre de sa gueule. Ça va mal se passer là-bas. Il va être obligé de péter un plomb, même tuer quelqu'un! Et finir sa vie en prison, ça c'est sûr. Et c'est déjà arrivé. Rentrer comme ça, pas un sou, c'est la misère. Y'a des gens, ça fait quinze ans qu'ils sont ici et rentrer comme ça du jour au lendemain, c'est impossible!

Lors de l'évasion, y'a eut plein de renforts de police. Y'en a qui se sont fait attraper sur l'autoroute. Y'en a qui ont réussi à s'échapper. Les flics, ils courraient partout. Mais c'est les policiers d'ici, des frontières (police aux frontières), qui étaient dans le centre. Y'en a pas d'autres qui sont rentrés.

Pour s'évader, ils ont réussi à casser une vitre. Les vitres, ici, elles sont incassables, je sais pas comment ils ont fait. Ils ont réussi à forcer le grillage petit à petit; et voilà, ils se sont échappés. Ils ont grimpé aux grillages. Ils se sont fait du mal parce qu'y a des trucs qui piquent au grillage mais ils en avaient rien à foutre. Ils voulaient s'échapper et ils ont réussi. Par la vitre, il y a trois personnes qui ont réussi à s'échapper vendredi soir. Et samedi aussi, il s'est passé des choses, mais dans l'autre centre. C'est des bâtiments séparés. C'est cinq personnes qui ont essayé de s'échapper et deux ont réussi. Vendredi ça s'est passé dans le bâtiment un et, samedi dans le deux.

Moi, là, je suis passé en jugement ce matin. Ils m'ont donné quinze jours. Ce sont mes

premiers. Après, ils vont me donner encore quinze jours. Ça va faire quatre jours que je suis ici. Ils m'ont arrêté comme ça. Contrôle dans la rue, dans le 19ème à Paris. Je rentrais du travail. On était en train de discuter avec des potes et là ils sont venus : « Bonsoir monsieur, Contrôle d'identité... ». Mes potes avaient leurs papiers, pas moi. Ils m'ont embarqué. Vingt-quatre heures de garde-à-vue. Et voilà!

Moi ça va faire dix ans que je suis ici. J'ai toutes les preuves. J'ai tout ce qu'il faut. J'allais poser mon dossier à la préfecture. J'étais en train de faire des démarches. Mais là pas de chance. C'est la deuxième fois que je vais au centre de rétention. La première fois, c'était au mois de septembre. À Palaiseau. J'ai

passé quatorze jours là-bas et ils m'ont laissé sortir. Ils m'ont donné une feuille comme quoi j'étais obligé de quitter le territoire français dans les meilleurs délais, mais j'ai pas eu le temps d'économiser pour me payer un billet. Je travail comme ça, au noir. Je me disais partir quelques mois, comme ça. J'ai un peu de famille en Belgique. Passer quelques mois là-bas, juste histoire d'oublier et me faire oublier et ensuite revenir, faire les démarches, tranquille. Je me suis dit que peut-être pour le nouvel an et la nouvelle année, ça va changer. Mon OQTF, elle va plus fonctionner. Mais bon, de toute façon, voilà, là je suis ici. Malheureusement j'ai pas eu assez de temps.

Là, on est au moins soixante-dix ou

quatre-vingt. On est dans des chambres de deux et quatre personnes. C'est petit. Les toilettes elles sont dehors. C'est la merde. Ça pue. C'est la misère. Y'a pas d'moral. Ça maigri. Ça mange pas bien. Y'a des gens qui font la grève de la faim. Là, y'a un gars, ça fait quinze jours qu'il n'a pas mangé. Il a maigri. Il a perdu je ne sais pas combien de kilos. Franchement, il ne mange plus rien. Il a maigri. Juste il fume et il boit le café. C'est tout. Il ne fait que ça. Je lui ai dit «arrête! ». Il m'a dit «je m'en fous. Il faut que je sorte d'ici, j'ai pas envie de rentrer au bled », tout ça... Il se fait du mal juste pour sortir. Il a maigri, truc de ouf, on dirait je sais même pas moi... »

fermeturetenition@yahoo.fr

Opinions > Société
Publié le 5 décembre



EURALIS À L214 : SILENCE, ON GAVE ! Une vidéo qui dérange le géant du foie gras

Euralis, leader français et mondial de la production de foie gras (élevage, abattage, transformation), voudrait voir disparaître d'Internet les images qui rappellent le calvaire infligé à sa « matière première » : les canards.

Vidéo indésirable

Par un courrier daté du 12 novembre 2010, Euralis met une nouvelle fois L214 en demeure de retirer de son site la vidéo « Foie gras : élevages sous contrat avec Euralis », et somme également l'association de la faire retirer du site YouTube. Le courrier précise, sans ambiguïté, que si L214 n'accède pas à cette demande, la société Euralis Gastronomie est fermement décidée à agir en justice pour parvenir à ses fins.

Euralis ne conteste pas la véracité de la vidéo sur l'état des canards gavés

La vidéo montre des canards immobilisés dans de minuscules cages individuelles. Ils sont opprimés, haletants, quelques-uns agonisent, d'autres sont déjà morts. Ces images – effectivement tournées dans des ateliers sous contrat avec Euralis1 – rapportent des faits incontestables : le gavage détruit bel et bien la santé des oiseaux ; les canards sont prisonniers de cages en batterie.

Point notable : Euralis ne se plaint pas de ce que la vidéo donnerait une image trompeuse de l'état des canards en cours de gavage, mais suppose des conditions de tournage illégales. Pour des raisons évidentes, L214 ne dévoilera pas ses sources.

Euralis jouera-t-elle la transparence ?

L214 a fait savoir à Euralis qu'elle était prête à accéder à la demande de retrait de la vidéo, mais seulement lorsque la société aura permis aux enquêteurs de l'association de filmer un cycle complet de gavage dans ses ateliers : de l'entrée en gavage jusqu'à l'abattage. Ces ateliers devront être représentatifs de la réalité de la production : gavage à la pompe, cages de batterie, application du plan ordinaire de gavage (doses de pâtée injectées).

Décembre constitue un mois important pour la consommation de foie gras. Les industriels du secteur le savent et investissent dans une communication l'encourageant. Les citoyens ont le droit d'être informés des conditions de sa production.

1. Euralis allègue dans sa mise en demeure que la société serait associée « sans fondement » aux images de la vidéo, ce que L214 conteste formellement (et peut prouver si besoin).

Contacts presse :

Sébastien Arsac : 06 17 42 96 84

Brigitte Gothière : 06 20 03 32 66

<http://www.l214.com/>

Opinions > Société

Publié le 5 décembre

QUICK FEATURING EURALIS

Foie gras de batterie garanti cruauté made in France

Non contente de proposer de la viande issue d'animaux abattus sans étourdissement, l'enseigne de restauration rapide Quick propose pour les fêtes de fin d'année un nouveau burger au foie gras. Euralis est le fournisseur de Quick1. (...)

Quick développe le marché de l'abattage sans étourdissement

Depuis quelques mois, dans certains de ses restaurants, Quick compose ses sandwiches uniquement avec de la viande halal. Un choix aux conséquences critiques pour les animaux « de boucherie ».

En effet, la loi impose en France l'étourdissement avant abattage, mais accorde une dérogation pour l'abattage rituel : une dérogation d'autant plus contestable que des pays musulmans importent de la viande provenant d'animaux étourdis avant la saignée.

Quick développe le marché du foie gras industriel

Aujourd'hui, Quick persévère dans l'indifférence à la souffrance animale en proposant, du 17 au 19 décembre, un sandwich au foie gras.

Alors que de nombreux pays en Europe et dans le monde interdisent le gavage pour cause de cruauté envers les animaux, la France demeure le leader incontesté de cette production. Quick ajoute donc le fin du fin à ses menus : gavage dans des bâtiments aveugles, pâtée de maïs injectée dans les estomacs à la pompe hydraulique ou pneumatique, cages exiguës, taux de mortalité record, stéatose hépatique garantie pour tous les canards.

(...)

La responsabilité des distributeurs

Quick banalise des mets produits dans des conditions controversées, en accroît la disponibilité, et contribue ainsi à en encourager la consommation. L'enseigne est responsable des conséquences effroyables de sa stratégie commerciale pour les animaux.

(...)

1. Sébastien Bouchereau, « Foie gras, frites, coca... », La Dépêche, 1 décembre 2010

PAYS-BAS : INTERDICTION ET PROHIBITION DES SQUATS

Après deux manifestations le 1er Octobre à Amsterdam et le 2 Octobre à Nimègue, la lutte continue contre l'interdiction et la prohibition des squats, votées récemment par le parlement néerlandais. A partir du 1er Octobre 2010 squatter sera illégal aux Pays-Bas.

Cela signifie que les personnes qui tentent d'occuper un bâtiment vide, seront considérées comme des criminels et des délinquants et seront punies par les autorités néerlandaises. Les sanctions sont très élevées et varient de un an à deux ans et huit mois de prison ! "A une époque, c'était peut-être romantique de squatter, mais maintenant nous avons du travail et des enfants. Les choses ont changé", a expliqué un conseiller municipal d'Amsterdam Frank van Dalen. Ce dernier appartient au parti libéral VVD, farouche opposant aux squats et à l'immigration, qui va former le prochain gouvernement de coalition, avec le soutien du parti de la Liberté du populiste raciste et xénophobe Geert Wilders.

De grandes villes ont décidé de ne pas exécuter la présente loi anti-squats. Ce qui n'est pas le cas d'Amsterdam. Lorsque le nouveau maire d'Amsterdam Eberhard van der Laan a annoncé il y a une semaine qu'il ferait expulser 200 squats dès que possible, le lendemain, le procureur principal en charge Otto van der Bijl et le chef de l'unité spéciale d'expulsion Leen Schaap ont été menacés et sont maintenant sous protection de la police.

Comme une réponse à la politique d'expulsion, 800 squatters et sympathisants ont organisé des manifestations le premier octobre à Amsterdam.

Pendant la manifestation devant une nouvelle maison squattée, un groupe est resté pendant un certain temps pour soutenir une première action de squat illégal. Après un moment, la manifestation s'est dirigée vers le point de rendez-vous où elle devait se terminer. Après quelques centaines de mètres, les manifestant-e-s se sont fait violemment attaquer par les flics (des flics anti-émeutes et des flics à cheval) qui ont essayé d'abord de charger la manif par l'avant, mais se sont retrouvés face à une riposte qui a été un succès. Ce n'est que lorsque les flics à cheval ont pris d'assaut les gens à l'arrière que le groupe se sépara. Cela n'a pas empêché la lutte et la riposte des squatters. Les émeutes ont duré pendant plusieurs heures dans le centre-ville d'Amsterdam.

Pour la première fois en une décennie, les flics ont essayé d'arrêter l'émeute en lançant des grenades lacrymogènes sur les manifestant-e-s. Au total, 11 personnes ont été arrêtées, certains flics et des gens ont été blessés et certains



manifestants ont été hospitalisés, dont une personne avec deux fractures au crâne. L'hôpital et cette personne vont poursuivre les flics pour tentative d'homicide. Toutes les personnes arrêtées ont depuis été libérées.

Le lendemain, une autre manifestation contre l'interdiction des squats a eu lieu à Nimègue, il y avait environ 600 personnes. Ici aussi, une confrontation violente avec la police a eu lieu. La police à cheval a piétiné et chargé des manifestant-e-s, dont plusieurs ont été gravement blessé-e-s. 9 personnes ont été arrêtées et envoyées d'abord dans la prison de la ville, avant d'être libérées.

Dans les jours qui ont suivi, un poste de police à Amsterdam a été attaqué avec des cocktails Molotov. L'acte n'a pas été revendiqué. Depuis vendredi, les policiers anti-émeutes et certaines unités spéciales de la police militaire ont sorti des canons à eau, des hélicoptères ont été vus survolant Amsterdam à plusieurs reprises.

La stratégie de la ville d'Amsterdam semble être de garder un état d'urgence permanent contre tou-te-s les squatters, ce qui conduit à une montée des tensions dans la ville... Les gens s'attendent à une grande vague d'expulsions pour très bientôt. Le maire a déclaré qu'il trouve la situation très désagréable et qu'il ferait payer des lourdes sommes de dommages et intérêts aux squatters, même s'il sait que qu'il n'y en aura pas beaucoup à en tirer.

Dans leur appel à soutien, les squatteur-euse-s invitent à des actions de soutien : "Si vous ne pouvez pas venir aux Pays-Bas s'il vous plaît pouvez vous organiser une protestation ou une action localement chez vous contre l'interdiction et la loi de prohibition des squats qui commence le 1er Octobre 2010."

Suivre la suite des événements ici : <http://squat.net/>



National > Mobilisations

Publié le 28 octobre

BULLETIN TEMPORAIRE DE LIAISONS DANGEREUSES

HEBDOMADAIRE DE LUTTE : « JUSQU'ICI » N°1 ET N°2

Ce journal recueille des récits, analyses et images des événements d'octobre et novembre 2010 survenus dans toute la France, dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites (et plus si affinités...)

« Jusqu'ici veut permettre de dire la multiplicité, en terme de pratiques, de langages, de formes d'organisation. À la fois rompre avec la représentation médiatique dominante, focalisée sur les temps forts et les actions spectaculaire et filtrer le trop-plein d'information que produit internet. Faire, enfin, que se réinvente une sorte de journalisme populaire, fabriqué par les gens du mouvement eux-mêmes, dans lequel le récit de l'intérieur ne signifie pas absence de critique et permet la mise en valeur des limites du mouvement. »

[...]

<http://jusquici.toile-libre.org/> jusquici@yahoo.fr

Jusqu'ici / C/o La parole errante / 9, rue François Debergue / 93100 Montreuil



APPEL À LA SOLIDARITE INTERNATIONALE AVEC LES ACTIVISTES ARRÊTÉS RÉCEMMENT EN BIÉLORUSSIE.

La répression sans précédent en Biélorussie contre les activistes de la société civile démontre la montée de l'hystérie électorale du gouvernement du président Loukachenko. La chasse aux activistes a commencé le jour même où le corps d'Alekh Biabenine, éditeur d'un site Internet d'opposition, a été trouvé sans vie.

Le 3 septembre sept personnes ont été arrêtées : Igor Bogatchek, Valeria Khotina, Serguei Slusar, Nicholai Dédok, Alexei Jinguérovski, Alexandre Frantskevitch et Anton Lapténok. Le prétexte de leur arrestation est l'attaque de l'ambassade russe à Minsk avec deux cocktails Molotov le soir du 30 août. Un groupe anarchiste inconnu jusque là, Les Amis de la Liberté, a endossé publiquement la responsabilité de cette action comme étant un acte de solidarité avec les défenseurs de la forêt de Khimki à Moscou arrêtés le 4 août 2010 et détenus depuis.

Les avis divergent concernant la nature du groupe des Amis de la Liberté. Beaucoup les considèrent comme une provocation issue du KGB.

Dans les jours suivants trois autres personnes ont été arrêtées : Tatiana Séminishcheva, Vladimir Volodin et Alexandre Bougaiev. Actuellement 10 personnes au total sont en détention, toutes à l'exception d'Alexandre Bougaiev sont les activistes participant à des mouvements sociaux et écologiques divers et qui ont des positions libertaires.

Les fouilles et perquisitions sont menées quasiment chaque jour dans les logements des activistes, les interrogatoires se passent à Minsk et dans d'autres villes de Biélorussie – Gomel, Grodno, Soligorsk. Les détentions des personnes arrêtées sont prolongées chaque 72 heures sans que

des charges soient retenues contre elles de manière formelle.

Du fait qu'on essaie de les accuser tour à tour de nouvelles affaires (l'incendie de la porte d'une banque, l'attaque de la maison des syndicats et l'incendie d'un distributeur automatique des billets), il devient évident qu'il n'existe pas d'accusations réelles contre les personnes détenues. La stratégie est alors de les décréditer dans les médias et de les présenter comme de simples criminels chez qui on a trouvé soi-disant des cartouches d'armes à feu et de la drogue. Ce n'est pas la première fois que les autorités usent de ces méthodes : lors des protestations après les dernières élections présidentielles en 2006 des seringues et des magazines porno auraient été "trouvés" dans le campement sur la place principale de Minsk.

Selon Valentin Stéfanovitch, avocat des droits de l'Homme, les droits des personnes détenues sont bafoués de manière flagrante. Ne pouvant pas résister à la pression lors d'un interrogatoire, une des filles s'est tailladé les poignets avec le couteau à papier. Cela fait déjà 4 jours qu'il n'y a pas de mise à jour de l'information sur la situation des personnes arrêtées le 3 septembre 2010.

Il n'y a pas des frontières pour la solidarité. Nous appelons aux actions partout parce que nous avons vraiment besoin de votre soutien ! Que pouvez-vous faire ? Diffusez l'information sur ces événements, organisez des discussions dans les cercles variés et des manifestations, envoyez des lettres à l'ambassade de Biélorussie dans votre pays. Bien entendu, nous vous serons très reconnaissant-es pour le soutien financier puisque beaucoup d'argent est nécessaire pour les avocats. Vous pouvez envoyer l'argent par le biais de ABC Moscou avec la note "pour Minsk" -

<http://wiki.golosa.info/en/index.php?title=Donate>
Suivez la mise à jour ici (en anglais) :
<http://belarus.indymedia.org/blog/minsksolidarity>

Pour plus d'info n'hésitez pas à nous contacter à minsksolidarity@riseup.net

Merci,

Les ami-es et les proches des détenu-es



EMISSION PAPILLON

Sur Radio dio 89.5 FM à st-étienne (ou www.radiodio.org), le 1er dimanche du mois, de 17h30 à 19h.

L'émission Papillon a pour but de partager des points de vue et infos sur la taule et les enfermements, de donner la parole aux détenu-e-s et à leurs proches, notamment ceux et celles qui luttent... Nous souhaitons faire le lien entre l'intérieur et l'extérieur des lieux d'enfermement, faire circuler infos et idées...

Bienvenue aux contributions, témoignages, expressions...

emissionpapillon@riseup.net / émission Papillon / chez radio dio / BP 51 / 14 bis rue de roubaix / 42002 st-étienne cedex 1

Quand et comment écouter Papillon ?

L'émission Papillon est diffusée en direct sur Radio Dio, 89.5FM à saint-étienne, le 1er dimanche du mois, de 17h30 à 19h. Elle est en général rediffusée le jeudi suivant à 12h sur Radio Dio et le mardi 21 décembre à 20h sur Radio Canut, 102.2 FM à lyon.

LE NUMÉROZÉRO,
C'EST AUSSI UNE
ÉMISSION DE RADIO



sur Radio Dio, 89.5fm à synthétienne, ou
sur www.radiodio.org, un jeudi sur deux
à midi et rediffusion à 17h...

Les émissions sont enregistrées et mises en ligne sur le site du NuméroZéro (<http://Lenumerozero.lautre.net>), vous les trouverez dans la rubrique « radio ».

... Et sur le site "Sons en Luttés", écoutez et téléchargez de nombreux sons (interviews, reportages, etc.) sur diverses luttes, faits par diverses radios libres.

<http://sonsenluttés.net>

